

COMMUNE D'OLLAINVILLE (91)



Défi Action 6.1 : Rendre la voirie accessible

1 DESCRIPTION DU PROJET

La commune d'Ollainville (4 700 habitants) a adopté en 2013 son Plan de Mise en Accessibilité de la Voirie (PAVE). L'adoption de ce document s'inscrit dans une réflexion plus large, engagée par la municipalité sur la réfection de la voirie (enfouissement, accessibilité, mise aux normes...). Plusieurs objectifs sont poursuivis : répondre aux principes de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits, des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées mais aussi optimiser la sécurité de l'ensemble des usagers de la voirie et enfin profiter des travaux de réfection pour enfouir les réseaux aériens (ERDF, France Telecom et éclairage public).

Un Programme Pluriannuel d'Investissement a été élaboré. La commune a inscrit pour les années 2012 et 2013 la réfection des rues Rabuteau et Violettes, soit 1 kilomètre de voirie. Ces deux voies se situent dans le secteur nord-est de la commune, au hameau de la Roche. Elles permettent la desserte des propriétés riveraines et du reste du hameau ainsi que l'accès à l'école maternelle des Boutons d'Or. Elles sont régulièrement desservies par le réseau urbain de transport en commun et par le service spécial de transports scolaires.



© Mairie d'Ollainville

La municipalité d'Ollainville a ainsi souhaité conjuguer deux volets importants : l'accessibilité des personnes à mobilité réduite et la sécurisation de la circulation.

Concernant l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite, le projet a porté sur :

- l'aménagement des trottoirs : l'un des trottoirs a été élargi jusqu'à 2 mètres pour permettre le cheminement sans obstacle des personnes en fauteuil roulant ;
- l'aménagement de sept passages piétons avec « abaissé » de trottoir, bandes podotactiles et potelets ;
- la création d'un arrêt de bus adapté et conçu pour faciliter l'accès des personnes à mobilité réduite et l'aménagement d'un arrêt déjà existant.

Le projet a aussi pris en compte la sécurité de tous les usagers grâce à :

- l'élargissement du trottoir ;
- la refonte de la signalisation des passages protégés et de la signalisation verticale ;
- la réalisation des passages piétons ;
- trois rétrécissements de chaussée avec installation de coussins berlinois (pour ne pas gêner le passage des véhicules de transport en commun et limiter les nuisances sonores) ;
- des plateaux de surélévation, de sorte à réduire la vitesse des véhicules entrant dans le hameau après avoir quitté la RN20 toute proche.

Afin d'optimiser la cohabitation entre les piétons, les vélos et les véhicules motorisés, ces voies ont été classées en « zone 30 ».

Il s'agit pour la commune de permettre à tous les ollainvillois de circuler le mieux possible sur le territoire de la commune, en toute sécurité et de pouvoir relier les points stratégiques de la commune en parfaite autonomie.

2

LES ACTEURS DU PROJET

La municipalité est le porteur du projet.

Elle a été accompagnée, lors du montage du dossier, par un bureau d'études qui a assuré une mission complète de maîtrise d'œuvre. Après consultation, les travaux ont été réalisés par une entreprise de travaux publics.

En amont, un travail de concertation a été mené en association avec les riverains, les services de Police municipale et les services du Département.

3

VIE ET SUITES DU PROJET

Le coût du projet s'est élevé à 960 k€ dont 160 k€ de subventions et autres financements (Dotation d'équipement des territoires ruraux, Communauté de Communes de l'Arpajonnais, ERDF, France Telecom).

Cette réalisation a pu se faire et être réfléchi de manière objective grâce à l'implication des élus de la commune, à une bonne connaissance du terrain et des habitants et aussi grâce au partenariat avec les différents organismes consultés lors de l'élaboration du projet.

4

CONTACTS

Commune d'Ollainville : Valérie LANSADE, Directrice Générale des Services et Monsieur LE CHENIC, Directeur des Services Techniques

Pour plus de précisions : pduif@stif.info